Image not found or type unknown

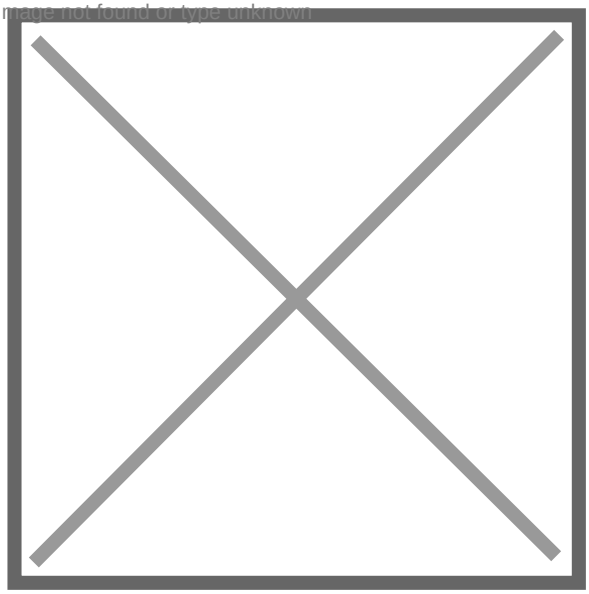

Spoliation d'heritage!!! comment faire en cas de soupçon?

Par **illena_old**, le **05/08/2007** à **16:55**

Bonjour,

je souhaite savoir comment m'y prendre ou à qui m'adresser si mes freres et soeur et moi meme soupçonnons que ma mère et d'autres de ses freres et soeurs ont été spoliés en ce qui conserne l'heritage de ma grand mère à son decès.
Ma grand mere était propriétaire de biens immobiliés de son vivant.
Son décès remonte à 29 ans et 5 mois. Nous ne savons pas comment savoir de source officielle si de son vivant elle aurait fait don à sa fille(notre tante) de tous ses biens ou de l'argent de leur vente. Ou si un quelconque heritage aurait été partagé entre les freres et soeurs. Ma mere n'a jamais recu 1 centime ni le moindre objet après le deces de sa mere ni le moindre document. Elle était francaise vivant en Afrique du nord. Le reste de ses freres et soeurs et ma grand mere, vivant eux en France. Ma tante vit dans une propriété magnifique aujourd'hui dans le sud que ses moyens ne lui auraient jamais permis de s'acheter et nous a toujours fait croire à une excuse bidon pour expliquer ses soudaines acquisitions quelques temps avant le deces de ma grand mere gravement malade, et a sa charge.
Je vous remercie de m'indiquer si possible le type de juriste qui pourrait nous aider et s'il nous faut obligatoirement nous adresser au notaire qui se serait occupé de la succession de ma grand mere.
Merci beaucoup de votre réponse .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés